

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY



348919

Dénomination : EUREX ASSOCIES
n° de gestion : 1998B00121
n° d'identification : 417 626 280
n° de dépôt : P2010/000004
Date du dépôt : 25/03/2010
Pièce : ordonnance du Président

EUREX ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 1.665.472,92 €
Siège Social : 3 rue du Champ de la Vigne

74600 - SEYNOD

* * *

SIREN 417 626 280 RCS ANNECY

* * *

REQUETE AFIN D'OBTENIR PROROGATION
DE DELAI POUR CONVOQUER UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce

Monsieur Janin AUDAS
Né le 12 décembre 1945 à PUISEAUX (45)
Demeurant à SAINT MAURE DES FOSSES – 94100 – Avenue de la Tourelle n°19

Agissant en qualité de Président de la Société par Actions Simplifiée « EUREX ASSOCIES », au capital social de 1.665.472,92 €, dont le siège est à SEYNOD – 74600 – Rue du Champ de la Vigne n°3, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro SIREN 417.626.280.

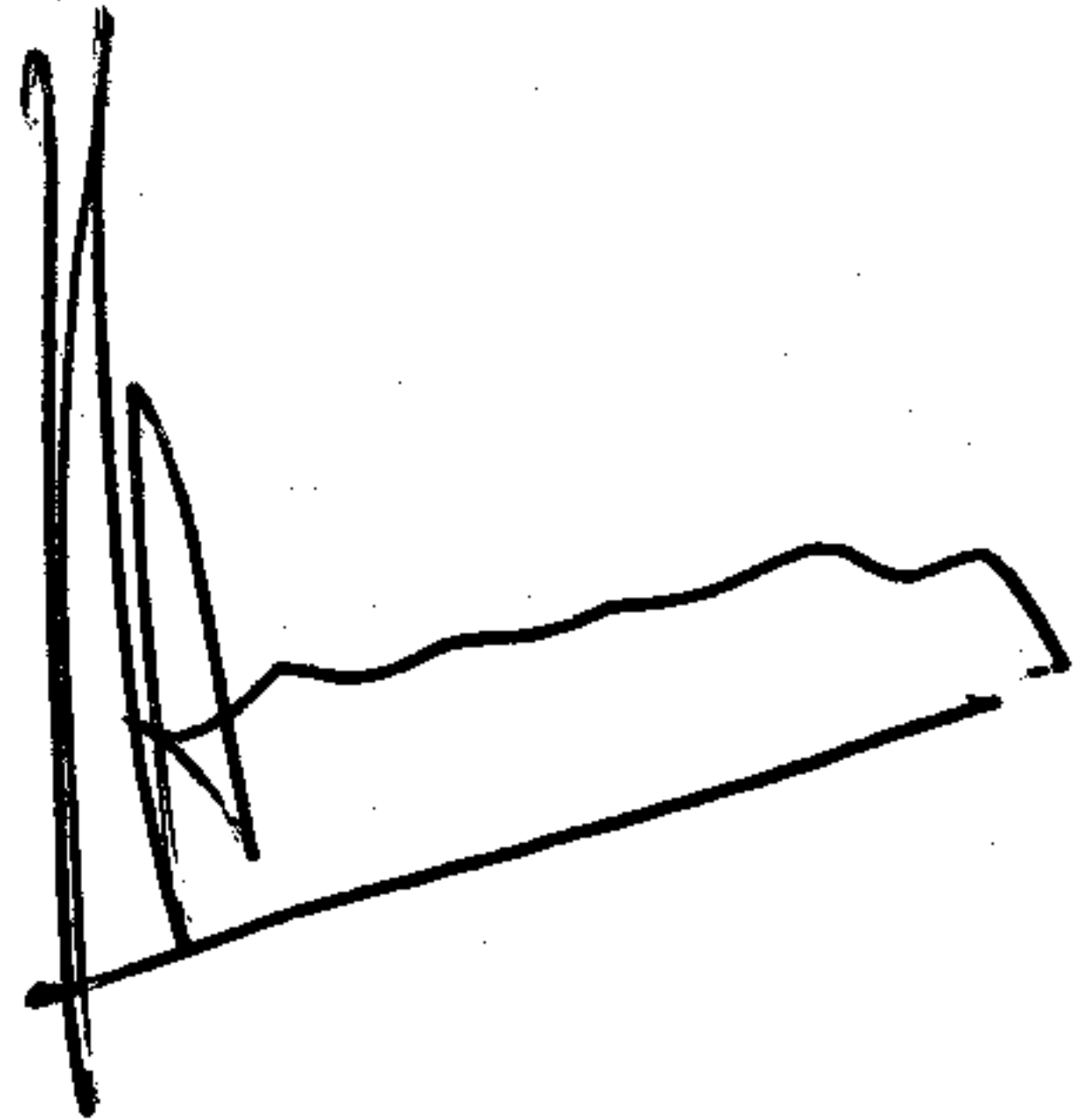
A l'honneur de vous exposer :

- Que ladite société a clôturé ses comptes au 30 septembre 2009, conformément aux dispositions statutaires.
- Que par suite du décès le 24 février dernier de Monsieur Paul MOLLIN, co-commissaire aux comptes titulaire de la société, le contrôle des comptes de la société en cours n'a pu être terminé et les rapports des Commissaires aux Comptes rendus pour pouvoir être communiqués aux actionnaires.
- Que la société se trouve, en conséquence, dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui doit statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de la clôture.

Pour ces motifs, l'exposant requiert qu'il vous plaise, Monsieur le Président, vu les dispositions du Code de Commerce, de bien vouloir proroger jusqu'au 30 septembre 2010, le délai pendant lequel sera convoquée et réunie l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Fait à SEYNOD
Le 2 mars 2010

Monsieur Janin AUDAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Janin Audas', written over a horizontal line. The signature is somewhat stylized and slanted.

ORDONNANCE DE PROROGATION DE DELAI

Nous, Jean-Pierre DELAVENAY, faisant fonction de Président du Tribunal de Commerce d'ANNECY ;

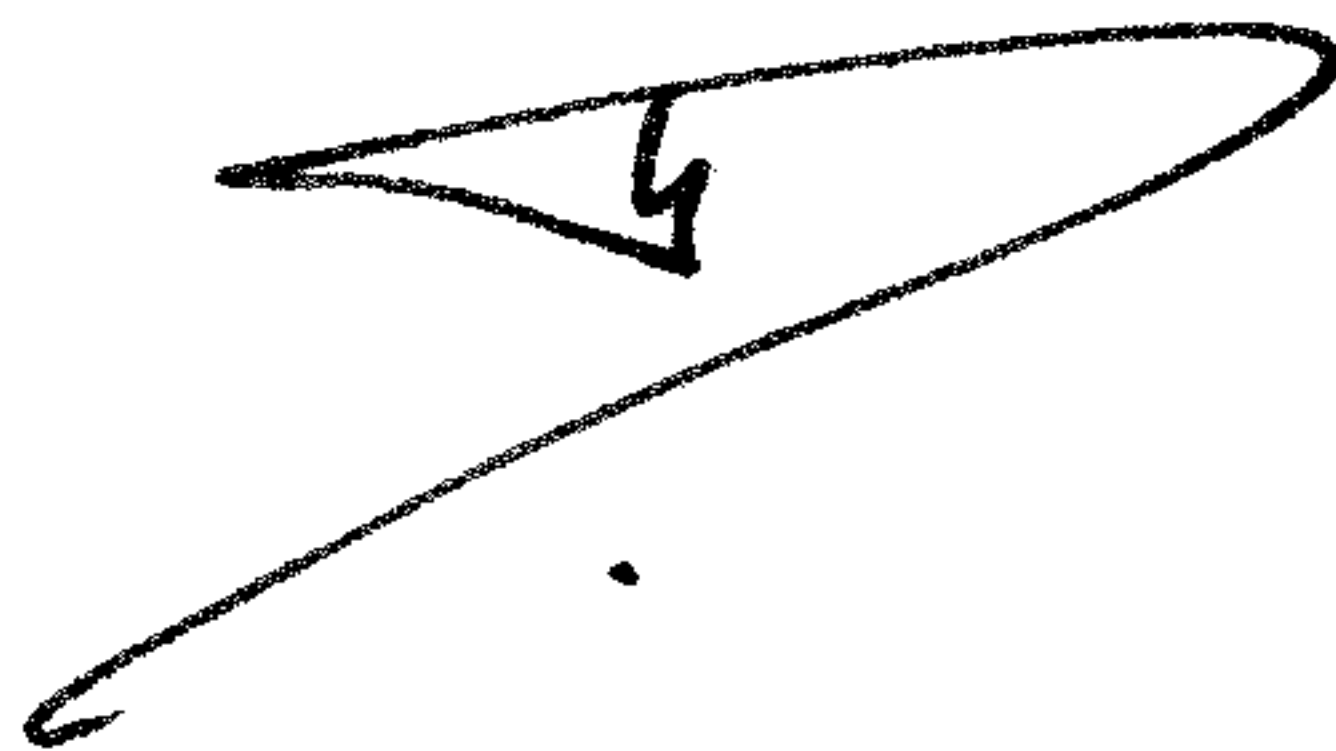
Vu la requête qui précède et les motifs exposés,

Vu l'article 246 du décret du 23 mars 1967,

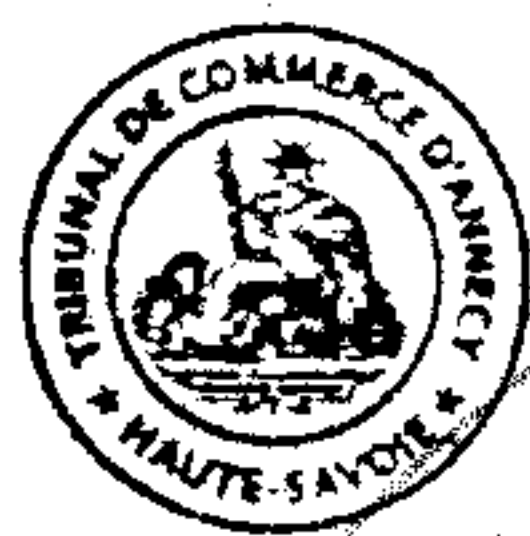
AUTORISONS la SAS « EUREX ASSOCIES », dont le siège est à SEYNOD - 74600 - Rue du Champ de la Vigne n°3, inscrite au RCS d'Annecy sous le n° 417 626 280 à bénéficier d'un délai supplémentaire pour la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et ce, jusqu'au 30 juin 2010.

FAIT A Annecy, le *12 mars 2010*

LE PRESIDENT,



Copie certifiée
conforme



Le Greffier

